A l'attention des Garants :
Monsieur Claude RENOU
Monsieur Serge QUENTIN

Concertation publique route départementale RD 751 Nantes-Pornic
Liaison Port-Saint-Père / Pont Béranger

L'équipe municipale s'est réunie le 26 octobre dernier pour se concerter sur la liaison Port-Saint-Père / Pont Béranger et donner son avis sur le projet de la route départementale Nantes-Pornic (RD 751), dans le cadre de la concertation publique qui se déroule du 21 septembre au 4 novembre 2020.

Après l'étude du dossier de concertation et de nombreux échanges, les élus souhaitent affirmer qu'ils ne sont pas opposés au projet de doublement de la RD 751, mais que celui-ci doit répondre impérativement à trois objectifs :

- **La sécurité des usagers qui vont utiliser ce nouvel équipement routier.**
- **La sécurité et le bien-être des habitants de Port-Saint-Père qui vivent et travaillent sur ce territoire communal et qui ne doivent pas subir les désagréments d'un équipement routier qui ne leur est pas exclusivement destiné.**
- **Et l'intégration du projet dans le paysage local et agricole et dans le respect de l'environnement.**

L'équipe municipale en place depuis le 25 mai dernier est tout à fait d'accord avec les travaux prévus entre Saint Léger et le futur échangeur prévu pour desservir le bourg de Port-Saint-Père et le flux vers Sainte Pazanne. Pour que soient respectés les 3 objectifs susmentionnés, les élus ont réfléchi à une autre variante que celles présentées lors de la réunion publique. La RD 751 doit être maintenue en 2 x 1 voie sur la portion routière (et dans les deux sens), entre le futur échangeur et le lieu-dit La Lande, comme cela a été réalisé sur d'autres équipements routiers tels que la zone de l'Hermitage à Saint-Brévin.

Proposition du tracé à 2 x 1 voie avec voies dédiées

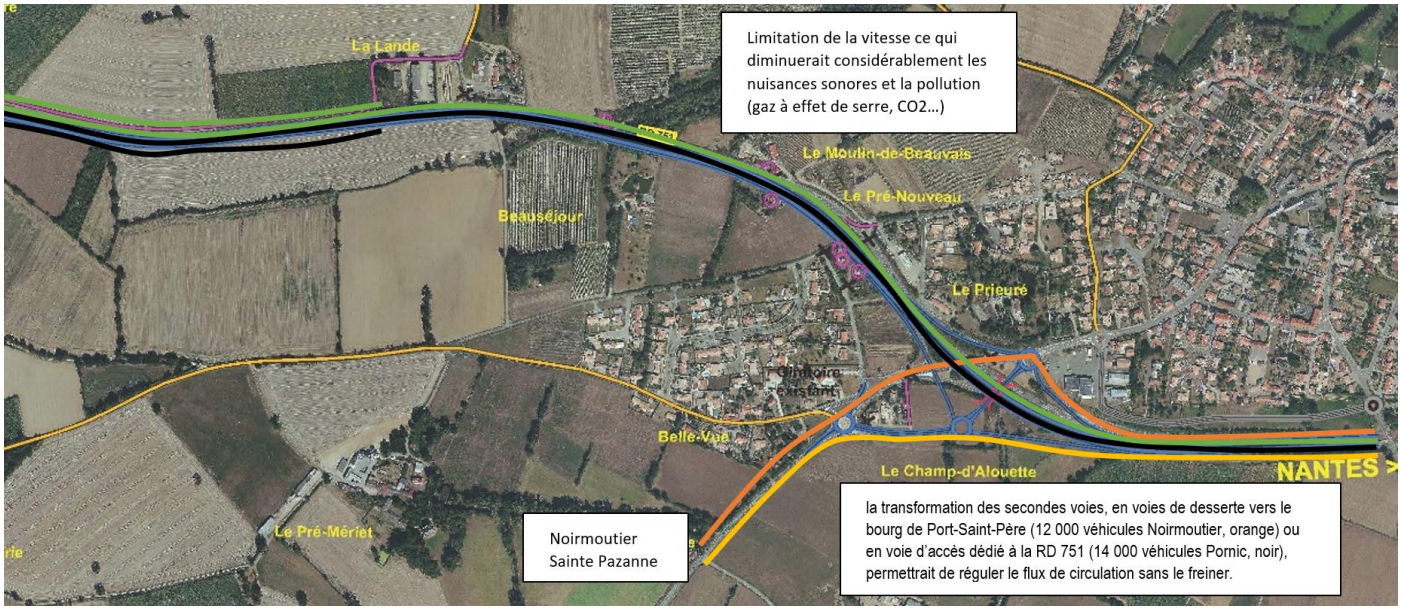

Nous pensons que le maintien de cette portion en une seule voie de chaque côté et la transformation des secondes voies, en voie de desserte vers le bourg de Port-Saint-Père (12 000 véhicules Noirmoutier) ou en voie d'accès dédiée à la RD 751 (14 000 véhicules Pornic), permettrait de réguler le flux de circulation sans le freiner. Cela permettrait aux véhicules de s'insérer en toute sécurité sur la RD 751, comme nous pouvons l'observer, aujourd'hui sur les voies dédiées à l'embranchement de Bouaye - La Montagne.
Cette solution, en plus d'assurer la sécurité des usagers entrant et sortant de l'axe aux abords de Port-Saint-Père, a également comme qualité de préserver l'espace foncier et agricole. En effet maintenir le tracé actuel avec certes des aménagements de sécurité sera moins consommateur d'espaces naturels (environ 15 hectares) que la variante de

référence présentée dans le dossier de concertation. Cette proposition répond également à l'un des objectifs du gouvernement qui vise à réduire l'artificialisation des sols. Les aménagements routiers comme les aménagements urbains sont tout aussi responsables de ce phénomène. Cela ne doit pas empêcher les projets mais chaque fois qu'une alternative est possible, nous devons la privilégier afin de diminuer l'artificialisation et préserver la biodiversité et agir ainsi sur le changement climatique.

La variante de référence supprime près de 33 hectares de terres agricoles, une perte qui ne peut être compensée d'autant que le tracé du doublement de la RD 751 sur la portion Port-Saint-Père-Pont Béranger occuperait des zones humides et qu'il faudrait également les compenser à 200% sur d'autres terres agricoles. Cela pénaliserait fortement un secteur d'activité déjà en souffrance et pourtant **indispensable pour l'ensemble de la population**.

En tant qu'élus, nous devons réfléchir et participer aux projets de territoire dans l'intérêt général, mais nous sommes avant tout des **élus locaux** et nous avons aussi le devoir de défendre les intérêts de notre commune et de nos habitants, qu'il s'agisse d'intérêts économiques, de bien-être et de sécurité…etc.

Le tracé en double voie, aux abords du bourg avec l'installation de merlons de terres ou de murs anti-bruit ayant pour effet de réduire les nuisances sonores et de pollution aurait un effet négatif sur notre bourg : une fracture séparant le bourg en deux zones distinctes sans passerelles ni liaisons douces possibles. Cela aurait un impact sur la fréquentation de nos commerces situés dans le bourg ou proches des sorties actuelles, sur la circulation de nos habitants sur leur propre commune.

Le maintien en 2 x 1 voie de la portion entre l'échangeur de Sainte-Pazanne et le lieu-dit La Lande, doit néanmoins s'accompagner d'aménagements routiers :

<u>Deux passerelles et un échangeur</u>

- Une passerelle « liaisons douces » au niveau du pont de Sainte-Pazanne pour permettre de rattacher le secteur de Bellevue/La case aux renards au bourg notamment en raison de la présence du Pôle santé, rue de bel Air
- Une passerelle « liaisons douces » permettant la continuité entre la rue du moulin et la rue de la Case aux Renards
- Un échangeur situé au Lieu-dit La Lande permettant le passage et l'accès de camions ou d'engins agricoles vers la CUMA et permettant également de desservir à terme le site de la future zone artisanale Beauséjour. Ce projet initié par notre Communauté de Communes et repris par la Communauté d'Agglo est en attente de l'avancée du projet de la RD 751 qui doit prévoir les accès à cette zone artisanale dans le cadre des accès secondaires.

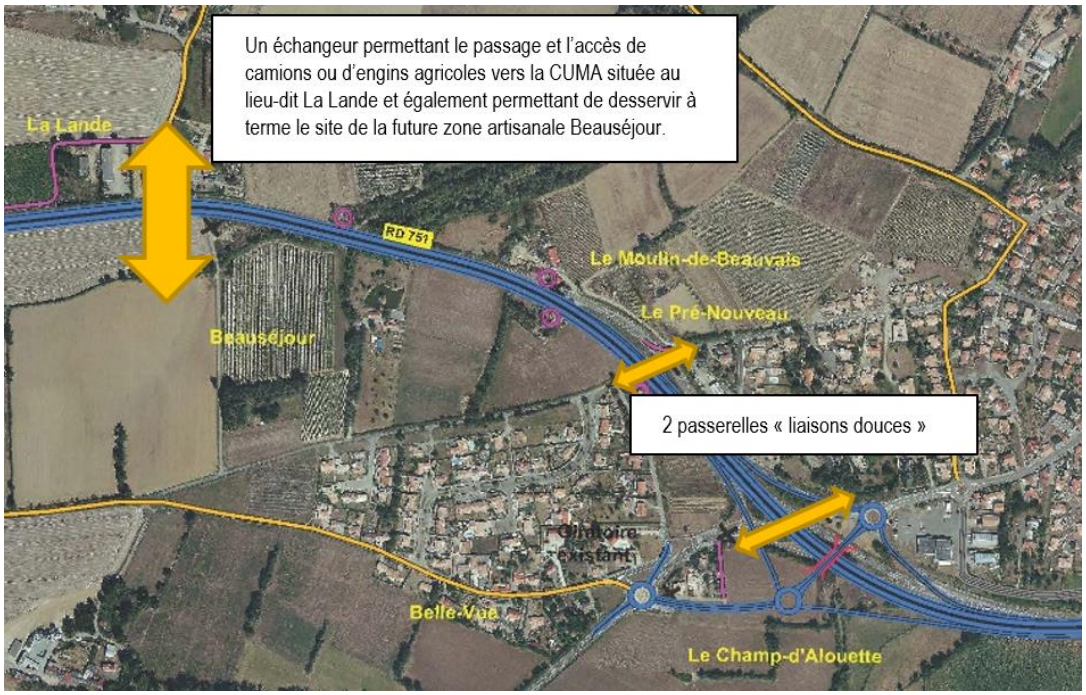

Création des voies de desserte

- Dans le cadre de la préservation et la sécurité des villages (La Piorgère, La Terguerie, La Frogerie et la Laurière sur Sainte-Pazanne), il est indispensable de prévoir des voies de desserte en utilisant au maximum les axes déjà existants (cl plan 3) tant pour limiter l'impact environnemental et foncier que limiter la dépense publique.

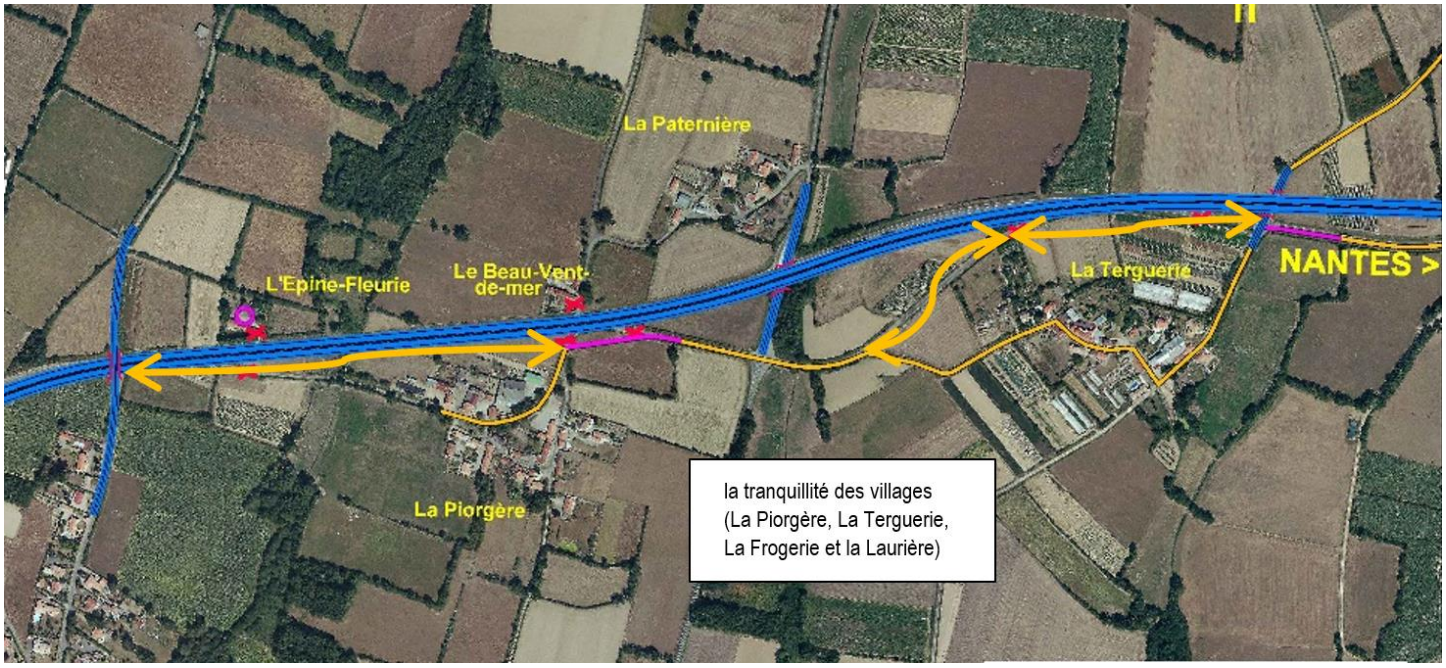

C'est de notre devoir de veiller au bien vivre de notre Commune, à la sécurité de tous. Le projet que nous proposons consommera moins de terre agricole, notre bourg ne sera pas coupé en deux, nous conserverons la liaison entre les villages et la possibilité de développer des liaisons douces pour permettre à nos habitants d'opter pour des modes de déplacements respectant plus l'environnement sans allonger les distances.

Une seule voie c'est sauver nos commerces, permettre de limiter la vitesse au niveau de Port-Saint-Père, accentuer la sécurité et assurer la qualité de vie de nos citoyens.

SIGNATURE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
CONCERTATION PUBLIQUE

Gaëtan LEAUTE

Philippe HOUDAYER

Edwige DU RUSQUEC

Philippe HIDROT

Joëlle BERTRAND

Karl GRANDJOUAN

Marie-Line BONDU

Daniel BUHOT-LAUNAY

Magali THOMAS

Liliane BATARD

Stéphane BARTHON

Magali TESSIER

Laurence MONTE

Claude GANACHAUD

Emilie DENIS

Samuel MORILLEAU

Cécile GAREL

Séverine GAIGNARD

Laëtitia CHASSAIN

Antoine BOIXEL

Michaël GOULIN

Samuel TATIBOUET

Nicolas GAUTREAU